



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail : justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°018/JUST/2024

TUERIE AU CENTRE PENITENTIER ET DE REEDUCATION DE KINSHASA (CPRK) : UNE ILLUSTRATION PARFAITE DES PRISONS CONGOLAISES DEVENUES DES MOUROIRS

JUSTICIA Asbl, une organisation sans but lucratif de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République Démocratique du Congo, a appris avec stupéfaction les événements qui se sont déroulés au Centre Pénitencier et de Rééducation de Kinshasa dans la nuit du 31 Aout au 1 septembre 2024 ayant causé mort d'hommes (129), plusieurs blessés, des viols et violences sexuelles des évadés et des dégâts matériels importants d'après les sources officielles.

Ces incidents macabres seraient consécutifs à une tentative d'évasion orchestrée de l'intérieur de la prison dans des circonstances non encore élucidées.

JUSTICIA Asbl saisit cette opportunité pour adresser ses sincères condoléances aux familles éplorées et rappelle au Gouvernement congolais qu'il a l'obligation de protéger la vie humaine qui est sacrée au regard de la constitution et des instruments juridiques internationaux ratifiés par la RDC.

“Les prisons en RDC sont caractérisées par plusieurs maux dont la surpopulation carcérale, le manque d'infrastructures appropriées et des services à même de contribuer à la resocialisation des détenus, la proximité des cellules des femmes, celles des hommes et des mineurs, la modicité des fonds alloués au fonctionnement des prisons et la carence des agents de sécurité spécialement formés et équipés pour la prise en charge des cas d'insurrection des détenus, qui justifient qu'elles se transforment en mouroir”, a déclaré Maître Timothée MBUYA, Président de JUSTICIA Asbl.

Pour rappel, en 2020, la prison centrale de la Kasapa à Lubumbashi avait connu des événements d'une ampleur semblable ayant occasionné plusieurs dizaines de morts et des femmes violées, alors que les autorités auraient dû tirer les leçons de ces genres de drames pour anticiper et prévenir.

C'est également le lieu de fustiger le fait qu'à la Kasapa, en ce moment, on enregistre des morts presque hebdomadairement à la suite d'une prise en charge inefficace des détenus malades. Il est malheureux de constater que plus des 4 bâtiments incendiés lors de cette tentative d'évasion ne sont toujours pas réhabilités occasionnant un entassement de détenus dans des cellules inadéquates. Cette situation pourrait être à la base de la transmission des maladies comme la tuberculose et toute autre maladie respiratoire pouvant causer morts d'homme.

Au regard de la gravité de la situation et pour palier à toute éventualité, JUSTICIA Asbl recommande :

-  Au Gouvernement Congolais :
- De sanctionner de manière préventive et pour raison d'enquêtes, toutes les personnalités concernées par la gestion du CPRK ;

- De déférer devant la justice toute personne dont la responsabilité est établie à la suite de ces événements ;
- De mettre en place une politique urgente de désengorgement des prisons et de la prise en charge adéquate des prisonniers ;
- De s'assurer que les personnes victimes des viols, des violences sexuelles, des blessures par balles lors de ces événements bénéficient d'une prise en charge holistique efficace ;
- De moderniser les prisons par des moyens modernes de surveillance ;
- De rendre public la liste de toutes les personnes tuées pour permettre à leurs familles d'en prendre connaissance et dispositions pratiques pour organiser les obsèques dignes de leurs noms au frais de l'Etat congolais ;
- De disponibiliser les moyens financiers pour que les prisons remplissent les missions qui leur sont dévolues par la loi, faire un suivi rigoureux de la gestion des fonds alloués aux prisons et de faire poursuivre tous ceux qui les détournent ;
- D'assurer une prise en charge adéquate des détenus malades.

Au Conseil Supérieur de la Magistrature :

- De prendre une instruction ferme interdisant aux magistrats de mettre en détention des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions minimales ou de détention pour des faits civils ;
- De veiller sur la régularité des détentions.

✚ A la Population de la ville de Kinshasa et ses environs

- De collaborer avec les services de sécurité pour dénoncer tout cas suspect des personnes présentant les allures d'un évadé du CPRK.

Fait à Kinshasa, le 04 Septembre 2024



Pour JUSTICIA ASBL
Me Timothée MBUYA
Président